



Historique, l'engagement de La Rochelle en faveur de l'Environnement et du bien-être de ses habitants n'a eu de cesse de se renforcer au fil des ans.

La Ville de La Rochelle s'est engagée dans une démarche de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, limitant ainsi les traitements chimiques. Différentes techniques et procédés alternatifs sont utilisés : désherbage manuel ou mécanique, enherbement des zones sablées, paillage, plantes couvre-sol. Toutefois, la réglementation nationale et l'évolution des pratiques de gestion imposent désormais d'intégrer la présence de l'herbe en ville. Ainsi, la notion de propreté ne peut plus être synonyme d'un espace sans herbe.

L'enjeu pour la collectivité est celui **de protéger les ressources en eau et la santé de ses habitants**. **L'objectif visé, zéro pesticide sur l'espace public** (hors cimetières et terrains de sport) et légalement une obligation à partir de 2020, n'est donc pas nouveau à La Rochelle. Certaines zones à risques réduits pour la pollution des eaux, demeurent encore sous traitement, essentiellement pour des raisons de difficultés d'accès. Elles font désormais l'objet d'un affichage 24 h minimum avant début du traitement, signalant au public l'interdiction d'accès à ces zones. Elles recevront à terme les mêmes attentions « durables » prodiguées aux autres espaces verts de la ville. Parce que la collectivité cible prioritairement les enjeux de santé publique et de protection des ressources en eau..

En matière d'écologie urbaine, de déplacements propres, de tri des déchets, de qualité de l'air et des eaux, de bruit... **La Rochelle agit concrètement pour donner du sens au Développement durable.**